

Affaires foncières et juridiques

REF : DAJDAJD2016016

Signataire : AD

Séance du Conseil Municipal du 15/09/2016

RAPPORTEUR : Jean-Jacques KARMAN

OBJET : Acquisition auprès de M. ZOUAOUI des lots n°58 et 69 situés 51 rue Sadi Carnot à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée U 50.

EXPOSE :

Par arrêté en date du 1er février 2016 le Préfet a déclaré d'utilité publique l'acquisition des biens immobiliers nécessaires à la constitution d'une réserve foncière en vue de la construction d'un collège et d'un gymnase, et a déclaré ces mêmes biens cessibles par arrêté du 15 février 2016.

Les biens appartenant à M. ZOUAOUI, situés 51 rue Sadi Carnot à Aubervilliers, sont situés au sein du périmètre de la déclaration d'utilité publique susmentionnée.

Il s'agit du lot n°69 correspondant à un appartement d'une superficie de 28 m², et du lot n°58 correspondant à un cabanon d'une superficie de 4 m², soit au total 23/1000^e de la copropriété, anciennement situés au sein de la copropriété du 51 rue Sadi Carnot, dans le bâtiment B aujourd'hui démoli.

En application de l'article L 311-4 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, une offre d'indemnisation d'un montant de 15 000 € a été faite pour l'acquisition des lots décrits plus haut.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'acquérir les lots n°69 et 58 situés 51 rue Sadi Carnot à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée U 50, pour un montant de 15 000 €.

**DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS
-----**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 40

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 SEPTEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 15 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 05 Septembre 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, MERCADER Y PUIG, M. RUER Marc. Adjoint au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, M. HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamila, MM. AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme KOUAME Akoua Marie	Représentée par : M. KADDOURI Nourredine
M. CHOUDER Fethi	Représenté par : M. BENKHELOUF Boualem
M CHIBAH Salah	Représenté par : Mme VALLY Sophie
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par : Mme MERCADER Y PUIG
Mme RABAH Hana	Représentée par : M. KARROUMI Sofienne
M. RACHEDI Hakim	Représenté par : M. AIT-BOUALI Omar

Mme Nadia LENOURY représentée par M. Damien BIDAL à partir de la question n°150

Absents : Mme MILLA Josiane, M. ZORGANI Mourad, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : M. KARROUMI Sofienne

Direction Générale des Services / Direction de l'Administration Générale

Affaires foncières et juridiques

REF : DAJDAJD2016016

Signataire : AD

OBJET : Acquisition auprès de M. ZOUAOUI des lots n°58 et 69 situés 51 rue Sadi Carnot à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée U 50.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu l'article L 2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'article L 311-4 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-0272 en date du 1^{er} février 2016 portant déclaration d'utilité publique l'acquisition des biens immobiliers nécessaires à la constitution d'une réserve foncière en vue de la construction d'un collège et d'un gymnase,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-0392 en date du 15 février 2016 déclarant cessible les biens immobiliers nécessaires à la constitution d'une réserve foncière en vue de la construction d'un collège et d'un gymnase,

Vu l'avis des services de France Domaine en date du 9 juin 2016,

Vu le courrier de la Commune en date du 4 août 2016 relatif à l'offre d'indemnisation dans le cadre de la procédure d'expropriation susmentionnée,

Considérant que M. ZOUAOUI est propriétaire des lots n°69 et 58 situé 51 rue Sadi Carnot à Aubervilliers sur le terrain d'emprise du futur sixième collège qui fait l'objet d'une procédure d'expropriation engagée par la Commune,

Considérant qu'en application de l'article L 311-4 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, une offre d'indemnisation d'un montant de 15 000 € a été faite à M. ZOUAOUI pour l'acquisition des lots mentionnés plus haut,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE d'acquérir auprès de M. Sadok Ben Hassine ZOUAOUI les lots n°69 et 58 situés 51 rue Sadi Carnot à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée U 50 au prix de 15 000 €.

AUTORISE la maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'acte et d'acquisition.

L'adjoint délégué
Fethi CHOUDER

Reçu en préfecture le : 16/09/2016

Publié le : 16/09/2016

Certifié exécutoire le : 16/09/2016

L'adjoint délégué
Fethi CHOUDER

